COMPTE RENDU DU CNEA DEMATERIALISE DU 13 AVRIL 2022, DE 9H A 12H & DE 14H A 18H

FO Agriculture est représentée par **Sandrine FIGUIERE, Etienne LEMAIRE, Jean Pierre NAULIN et Nicolas GILOT.**

Après avoir constaté les présents et les pouvoirs donnés (36 présents sur 59 votants), la DGER ouvre la séance.

Mr Maurer déclare qu'une fois la situation sanitaire améliorée, il conviendra de trouver la bonne méthode pour la tenue des CNEA entre présentiel et distanciel car les réunions du CNEA font appel à des personnes qui viennent de loin.

Selon l'ordre du jour suivant :

Partie 1 - 9H00 à 12H00

1. Approbation du projet de PV de la séance du 28 février 2022.

Le compte rendu comportant plusieurs coquilles, son adoption est reportée à une prochaine instance.

Pour les points 2 et 3, il s'agit de la suppression des BTA qui n'ont pas été abrogés convenablement alors même qu'ils ne sont plus employés dans les établissements depuis plus de 10 ans. L'article permettant au titulaire du BTA d'être reconnu pour un CS est maintenu.

2. Avis sur le projet de décret (en Conseil d'Etat) supprimant le brevet de technicien agricole

Contre	Abstention	Pour dont FOA	Ne prend pas part
2	2	32	

3. Avis sur le projet de décret simple supprimant le brevet de technicien agricole

Contre	Abstention	Pour dont FOA	Ne prend pas part
2	2	32	

FO A ne peut pas soutenir les projets de décret présentés en point 4 et 5 qui ne visent qu'à augmenter les moyens attribués aux établissements privés au détriment de l'enseignement agricole public.

4. Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de détermination de l'aide financière de l'Etat aux établissements d'enseignement agricole privés relevant de l'article L. 813-9 du code rural et de la pêche maritime

Ce décret fait suite à la signature du protocole d'accord entre l'UNREP et le Ministère. Il modifie les taux d'encadrement des élèves, augmente le taux de rémunération et vient modifier la méthode de calcul de la subvention.

Contre dont FO A	Abstention	Pour	Ne prend pas part
11	2	23	

5. Avis sur le projet de décret (en conseil d'Etat) relatif aux modalités de détermination de la subvention de fonctionnement versée par l'Etat aux établissements d'enseignement agricole privés sous contrat assurant une formation à temps plein

Ce décret vient mettre fin au calcul quinquennal de la subvention pour un calcul plus simple et plus cohérent, modifie l'effectif de référence pris en compte pour le financement des établissements d'enseignement agricole privés, l'article 3 met en place un stabilisateur qui a pour objet de déterminer un coefficient permettant de respecter la loi de finance (pour rester dans l'enveloppe).

Contre dont FO A	Abstention	Pour	Ne prend pas part
11	10	15	

6. Avis sur le projet d'arrêté portant création de l'option « travaux mécanisés de génie écologique » du certificat de spécialisation et fixant ses conditions de délivrance

Ce titre de niveau 4 répond à une demande des professionnels pour des travaux mécanisés à fort enjeux écologiques (renaturation, restauration). Il est accessible aux + de 18 ans sous conditions de diplôme et comporte 3 UC. Les centres devront justifier des compétences humaines et des moyens techniques nécessaires.

Contre	Abstention	Pour Dont FO A	Ne prend pas part
2	1	28	

<u>Partie 2 – 14H00 à 18H00</u>

Mme BADUEL, Directrice Générale, préside l'après-midi en remplacement de Me MAURER.

Avis sur les projets de textes généraux concernant la rénovation des BTSA en application de dispositions déjà publiées (décret 2020-687 sur le règlement du diplôme ou de BTSA déjà rénovés (technico-commercial et viticulture-œnologie) :

1. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles un candidat au brevet de technicien supérieur agricole peut obtenir des dispenses pour les épreuves de tronc commun

Contre	Abstention	Pour dont FOA	Ne prend pas part
0	2	29	

2. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux modalités de la période transitoire liées à la rénovation du brevet de technicien supérieur des spécialités «technico-commercial» et «viticulture-œnologie»

Contre	Abstention	Pour dont FOA	Ne prend pas part
0	2	29	

3. Avis sur le projet d'arrêté modificatif à l'arrêté du 8 juillet 2021 relatif à la formation semestrielle du brevet de technicien supérieur agricole

Contre	Abstention	Pour dont FOA	Ne prend pas part
10	0	21	

Les trois textes précédents sont les adaptations pour les candidats ayant échoué à l'examen ancienne formule pour les deux options « technico-Commercial » et « Viti-Oeno ». **FO A a voté favorablement dans l'intérêt des jeunes qui auraient échoué à l'examen.**

Avis sur la rénovation de 4 spécialités de BTSA :

4. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité « Agronomie, cultures et biodiversité »

Contre dont FOA	Abstention	Pour	Ne prend pas part
10	0	20	

5. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité Qualité, alimentation, innovation et maîtrise sanitaire »

Contre dont FOA	Abstention	Pour	Ne prend pas part
10	2	18	

6. Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Contre dont FOA	Abstention	Pour	Ne prend pas part
10	0	20	

7. Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité Analyses biologiques, biotechnologiques, agricoles et environnementales

Contre dont FOA	Abstention	Pour	Ne prend pas part
10	0	20	

Pour les quatre projets d'arrêté de création de nouveaux BTSA pour la rentrée 2023, **FO A a voté contre** notamment sur la possibilité de semestrialisation et donc du 100% CCF, contraire à notre attachement à la valeur nationale d'un diplôme garantie par des épreuves terminales nationales.

Avis sur les équivalences de blocs entre BTSA du domaine de la production végétale :

8. Projet d'arrêté déterminant les équivalences entre les brevets de technicien supérieur agricole des spécialités « viticulture-œnologie », « agronomie, cultures et biodiversité » et « métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement »

Contre dont FOA	Abstention	Pour	Ne prend pas part
10	0	20	

FO A s'exprime contre ce texte pour réaffirmer son opposition aux blocs de compétences.